

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 24 juin DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au Centre Technique Municipal, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Administrateur,
Conseiller municipal délégué à la
participation citoyenne et au grand âge,

Étaient présents : MM. Raoul JOUET, Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL,

Mmes Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie CARDONA-GIL, Déborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL, Jeanne POUHÉ, Lydie ROUSSEAU, Deniz YERLIKAYA,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Philippe BOUCAT,
Mme Rachida DORDAIN.

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Philippe BOUCAT à Mme Deniz YERLIKAYA.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

24 juin 2026

DATE DE CONVOCATION

16 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

26 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

14

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

15

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 2

COMPTE DE GESTION 2025 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : APPROBATION

M. Benoît BALUT, Administrateur, Conseiller municipal délégué à la participation citoyenne et au grand âge, expose au Conseil d'administration :

Le Comptable public des Andelys a adressé au CCAS son Compte De Gestion pour l'année 2025, annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget ;
- Présenter l'évolution de la situation financière du CCAS.

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Ces opérations sont résumées ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totale	219 455,00 €	3 115 510,00 €	3 334 965,00 €
Recettes nettes	22 705,02 €	2 734 331,13 €	2 757 036,15 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totale	219 455,00 €	3 115 510,00 €	3 334 965,00 €
Dépenses nettes	128 142,75 €	2 671 834,04 €	2 799 976,79 €
Résultat de l'exercice			
Excédent		62 497,09 €	62 497,09 €
Déficit	- 105 437,73 €		- 105 437,73 €

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2025 qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration au cours de cette même séance.

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025*
Investissement	121 504,17 €	- €	105 437,73 €	16 066,44 €
Fonctionnement	426 348,94 €	- €	62 497,09 €	488 846,03 €
Total	547 853,11 €	- €	42 940,64 €	504 912,47 €

* Avant affectation du résultat

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sur l'exécution du budget du CCAS pour l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **DÉCLARER** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **DÉCLARE à l'unanimité** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET